

## Les imposteurs

Huit escrocs qui ont dupé le Sud-Ouest



# *Les imposteurs*

**Ces escrocs qui ont dupé le Sud-Ouest**

*PAR LA REDACTION DU JOURNAL SUD OUEST*

# *Table des matières*

**Philippe Berre**, le Nettoyeur

**Frédéric Bourdin**, le Caméléon

**Gérard Paysais**, l'Expert

**La bande** rafle la mise

**Faux évêques**, vrais escrocs

**Jacques Milési**, le Banquier pyramidal

**Jean Vurpillot**, le Bonimenteur

**Jean-Philippe Gaillard**, le Mythomane

## A propos

---

**Publiée durant l'été 2011 dans les colonnes de Sud Ouest Dimanche, et complétée par un reportage paru en 2012, cette série de portraits** retrace les itinéraires de huit bonimenteurs, escrocs ou subtils imposteurs ayant écumé les routes du Sud-Ouest de la France.

On y découvrira leurs exploits et leurs failles, comment ils ont pu abuser de la crédulité du monde, souvent à grande échelle. Du "Caméléon" Frédéric Bourdin aux faux évêques du Fréchou, du "Nettoyeur" de Charron aux opérations bancaires pyramidales autant que bancales de Jacques Milési qui ont coûté cher à ses "clients".

Etranges parcours que ceux de ces personnalités au long cours rattrapées par la justice autant que par leur démon intérieur. La rédaction de Sud Ouest vous en dévoile leur face cachée.

*Photo de couverture : Gabriela Ferreira, sous licence Creative Commons.*

# *Philippe Berre, le Nettoyeur*

**Mythomane, usurpateur, menteur patenté, escroc, Philippe Berre a une place spécifique dans le Panthéon des Imposteurs par le simple fait qu'il est aussi perçu comme un Robin des Bois.**

Un Robin des Bois que l'on croise dans la Sarthe d'abord, en 1997, où il coiffe pendant près d'un mois le casque d'ingénieur en charge de la réouverture du chantier de l'autoroute A28. Puis en Charente-Maritime, à Charron, village endeuillé et dévasté par la tempête Xynthia de fin février 2010. Berre surgit, se précipite au chevet des sinistrés et, par téléphone, réquisitionne des entreprises qu'il ne connaît ni d'Ève ni d'Adam pour qu'elles dépêchent sur place du gros matériel. Son désir de faire venir deux chambres froides de 60 mètres carrés dans la petite commune finira par semer le doute dans les esprits.

Personnage contrasté, encore nimbé de mystère, Philippe Berre est né le 6 juin 1954, à Paris, mais il court la France depuis les années 80 en commettant des faits délictueux. La justice le pourchasse de son glaive, mais il est rusé autant que mobile. Assurément, Philippe Berre trouverait sa place dans un roman. À défaut, il sait faire son cinéma. Les procureurs et juges d'instruction des diverses juridictions françaises l'ayant eu dans leur bureau pour des escroqueries, abus de confiance ou grivèleries diverses et variées, le confirment. « Un personnage particulier, se souvient l'un d'eux. Il parvenait à vous convaincre, radiographie à l'appui, qu'il avait un cancer en phase terminale afin de pouvoir échapper à la prison. » Un autre magistrat raconte que Berre « savait transformer un document officiel le plaçant sous contrôle judiciaire en ordre de réquisition d'un véhicule ». Pas un coup de chapeau, mais presque.

### **Du vrai cinéma aussi**

Sa prestation sarthoise et autoroutière, à Saint-Marceau, le conduit donc, en vrai, sur la route du septième art. Xavier Giannoli s'inspire de l'affaire pour son film « À l'origine ». François Cluzet est dans la peau et dans la tête de l'usurpateur. Le long-métrage sort en novembre 2009. Berre est lui en cavale pour d'autres escroqueries, certaines jugées par défaut, d'autres en attente d'audience. L'homme a une tripotée d'avis de recherche aux fesses et n'a sans doute pas pris le temps de s'asseoir dans une salle obscure pour voir à quoi ressemble son double.

Avant la Charente-Maritime, il passe par les Alpes de Haute-Provence, le Jura, Paris. « À Charron, il n'a pas été du tout repéré lorsqu'il est arrivé, le 4 mars 2010, avec sa voiture de l'Inventaire forestier national », témoigne un gendarme sans acrimonie. Le véhicule a été dérobé un mois avant, le 2 février, à Manosque (Alpes de Haute-Provence).

Jean-François Faget, l'ancien maire de Charron, ne peste pas de s'être fait abuser à son tour : « Alors qu'il a une stature impressionnante, il était relativement discret. Il ne se mettait pas sur le devant de la scène lors des réunions de la cellule de crise municipale où se retrouvaient élus, gendarmes et pompiers. Mais lorsqu'il téléphonait à une entreprise pour réquisitionner du matériel, il avait une fermeté bien calculée. » Berre faisait même référence aux gendarmes pour emporter le morceau.

### « **Un sacré service** »

Et le souvenir de motards de la gendarmerie escortant depuis Bordeaux trois citernes de carburant, du matériel de la société Loxam, à destination de Charron, fait dire à Jean-François Faget : « Il nous a rendu un sacré service. Il savait ce qu'il fallait faire, quel matériel faire venir, comme le jour où les balayeuses haute pression sont entrées en action. Une efficacité et une assurance incroyables. Un escroc, je veux bien, mais un malade, un criminel, pas du tout. Le soir où il a été appréhendé, le dimanche 7 mars, il s'est fermé. Il n'avait plus aucune assurance. » La compassion l'emporte.

Pendant plusieurs jours, Philippe Berre est descendu à l'hôtel-restaurant Les Charmilles, à Sainte-Soulle. « Il mangeait seul et ne faisait pas d'excès : un quart de vin du Pays charentais », lâche Christian Labouche, le patron. Lui aussi a été roulé dans la farine « pour moins de 400 euros ». Mais il a vite compris, lors du déferlement de la presse, plus intéressée par l'escroc Berre que par le désarroi des sinistrés, tout l'intérêt qu'il y avait à recevoir les nombreuses équipes de télévision.

Le deuxième épisode des aventures de Philippe Berre fait le tour de France. C'est à la télé qu'un employé de la société JRM, dans le Jura, découvre alors les autocollants 30×20 cm au nom du ministère de l'Environnement. « Il nous avait demandé de les lui faire mais il ne les avait pas payés. Ils étaient collés sur des préfabriqués, à Charron. C'est dingue ce que ce mec a fait. »

## **La douloureuse**

« Si on exclut le fait que diverses entreprises n'ont pas été payées, Philippe Berre n'a pas fait de mal », glisse encore l'ancien maire de Charron. La douloureuse atteint les 55 000 euros pour une quinzaine de sociétés flouées. Il a d'ailleurs été dit un temps par la préfecture que cette somme serait finalement prise en compte dans l'enveloppe Xynthia. « Le dossier Philippe Berre est à l'instruction », indiquait en 2010 Guy Étienne, le procureur de la République de La Rochelle. Le magistrat se rappelle, non pas d'un Robin des Bois, mais d'un homme pas causant du tout, guère prompt à collaborer et qui se plaignait simplement de son cœur. Ce qui lui permit de passer par la case hôpital avant la case prison.



À Vivonne, dans la Vienne où il est aujourd'hui incarcéré, ce drôle de chef de chantier côtoie un public que l'on ne mystifie pas facilement. Mais rien ne dit qu'il n'essaiera pas.

*Eric Chauveau, le 10 juillet 2011*

## **Qu'est-il devenu ?**

Depuis son interpellation, le dimanche 7 mars 2010, à Charron, Philippe Berre dort au centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne. Il y purge cinq ans de prison ferme, peine prononcée en novembre 2009 par le tribunal de Troyes, toujours pour des escroqueries. Il a été extrait de sa cellule, fin avril 2010, pour être jugé à Châteauroux pour une trentaine de filouteries commises entre mai et août 2008 dans l'Indre, le Maine-et-Loire, la Haute-Vienne, le Cantal, les Landes et la Gironde. En septembre 2010, il a été relaxé au bénéfice du doute devant la cour d'appel de Poitiers pour une escroquerie de janvier 2009, à hauteur de 1.000 euros environ, à l'encontre d'un garagiste d'Aire-sur-l'Adour (Landes). Il a comparu en avril 2012 devant le tribunal correctionnel de La Rochelle et a été condamné à trois ans de prison à nouveau pour escroquerie, filouterie et conduite sans permis. Il est en prison jusqu'en 2020.

## **Sa vie au cinéma**

Le cinéaste Xavier Giannoli s'est inspiré de l'affaire Berre pour son film « À l'origine », avec François Cluzet dans la peau et dans la tête de l'usurpateur. Le film est sorti en novembre 2009.

# *Frédéric Bourdin, le Caméléon*

**C'est à Pau que Frédéric Bourdin, usurpateur d'identité, signe en 2005 son dernier coup retentissant, avant de se fondre dans une vie normale.**

Quand il débarque en gare d'Orthez, le 3 mai 2005, il s'appelle Francisco Hernandez Fernandez. Il ressemble à n'importe quel adolescent, flottant dans son jean baggy, une casquette masquant son visage frêle. Tremblant, il accoste un touriste de passage. Lui livre un récit glaçant. L'homme appelle aussitôt le numéro d'urgence des enfants portés disparus. Francisco se présente de lui-même aux services sociaux de la ville. Et finit par se livrer. Il est né le 13 décembre 1989 à Caceres, en Espagne. Ses parents et son frère sont morts dans un accident de voiture. Après des semaines de coma, il est placé chez un de ses oncles qui abuse de lui. Alors il a fui.

Travailleurs sociaux, magistrats du tribunal pour enfants le croient. Il est placé au foyer Saint-Vincent-de-Paul, accueillant des enfants en difficulté, à Pau. Puis scolarisé au collège Jean-Monnet, en classe de quatrième. La communauté scolaire le couve d'un regard protecteur : « Il m'a dit qu'il avait des cicatrices sur le visage qu'il souhaitait cacher. Je lui ai délivré une autorisation spéciale pour qu'il puisse porter sa casquette », expliquait Claire Chadourne, principale du collège.

## **Charisme**

Très vite, il devient populaire parmi les collégiens. Il les épate avec son argot américain, sa culture musicale. Il se révèle flamboyant en dansant sur un air de Michael Jackson lors de la répétition d'un spectacle de fin d'année. « Je l'ai pris pour un surdoué. Il était bien intégré au groupe. Il présentait parfois quelques signes d'affection mentale, mais il avait ce charisme... » racontait en 2005 Ingo Smyreck, son éducateur référent. Dans le secret de sa chambre de foyer, Francisco se rase méticuleusement, s'épile les sourcils pour ressembler à ce qu'il n'est pas : un adolescent.

Le 7 juin au soir, devant son petit écran, une surveillante du collège se frotte les yeux. Cette spéciale « Mythomane » sur une chaîne de grande écoute consacre un sujet au « Caméléon », usurpateur d'identité de haut vol à la renommée internationale. Elle se pince. Puis se rend à l'évidence. L'orphelin espagnol scolarisé depuis quelques semaines ressemble trait pour trait au Caméléon, Frédéric Bourdin pour l'état civil.

Le 8 juin, elle se rue dans le bureau de la principale. Une rapide requête sur un moteur de recherche, et la vérité se dessine. La police vient le cueillir au collège. Quand les fonctionnaires lui retirent sa casquette, pas de cicatrices au visage, mais une calvitie naissante. Le masque est tombé. Francisco Hernandez Fernandez s'appelle Frédéric Bourdin. Il a 31 ans. C'est le Caméléon.

La légende dont il est auréolé veut qu'il ait endossé des centaines d'identités. Difficile à prouver. Mais deux de ses mystifications resteront dans les annales.

### **Geôles texanes**

Notamment celle qui l'a conduit au Texas. En octobre 1997, Frédéric Bourdin, interprétant un de ses « rôles », est alors dans un foyer d'adolescents de Linares, en Espagne. Il a 24 heures pour prouver au juge qu'il est ce qu'il dit être. Une idée germe dans son esprit : il ne s'invente pas une identité, il prendra celle d'un autre. D'Espagne, il contacte le National Center for Missing and Exploited Children aux États-Unis. Il se fait passer pour le directeur du centre espagnol qui a recueilli un enfant américain. La correspondante finit par lui livrer qu'il pourrait s'agir de Nicholas Barclay, disparu à San Antonio en 1994 à l'âge de 16 ans. Il tient son histoire.

Se faisant passer pour un policier espagnol, il annonce la bonne nouvelle aux autorités américaines. Elles dépêchent un avion pour le ramener au pays. Avec une précision de dentellière, il tisse une histoire d'enlèvement par un réseau pédophile. Il avouera lui-même avoir été surpris qu'à sa descente d'avion, la famille de l'enfant disparu lui tombe dans les bras. Il passera quatre mois dans la peau de Nicholas, jusqu'à ce que l'opiniâtreté d'un agent du FBI et d'un détective privé fasse craquer le masque.

Lors de son procès, Frédéric Bourdin hérissé le tribunal, expliquant qu'il cherchait de l'amour. Il croupit pendant six ans dans les geôles texanes.

Sa peine effectuée, il rejoint la France. Et recommence. En février 2004, à Grenoble, il affirme être Léo Balley, disparu huit ans plus tôt au pied du massif du Taillefer, en Isère. Quarante-huit heures suffiront aux gendarmes pour que l'ADN révèle l'imposture. Il lui en coûtera quatre mois de détention préventive.

## **Peter Pan**

Un an après, il récidive à Pau, mais cette fois en inventant de toutes pièces l'histoire de Francisco Hernandez Fernandez. La préférence du Caméléon va aux « rôles » de fils disparu ou d'orphelin maltraité en fugue, rôles qu'il peaufine avec une extraordinaire sagacité et luxe détails. « Je peux devenir ce que je veux », expliquait-il à « Sud Ouest » après avoir été démasqué à Pau.

À la différence des escrocs traditionnels, l'argent ne l'intéresse pas, le seul bénéfice qu'il en tire est affectif. Cet enfant des banlieues grises de Nantes, né d'un père inconnu et élevé par sa mère jusqu'à l'âge de 12 ans, est placé en foyer jusqu'à sa majorité. On l'y surnomme « le canard boiteux ».

Un début d'explication à cette recherche qu'il résume ainsi le 11 juin 2005: « Ma vie, c'est d'être Peter Pan. Je viens de passer un mois au paradis. Être aimé, faire partie d'un groupe, aller à l'école. Si j'agis ainsi, ce n'est pas que le monde a été méchant avec moi, non... Quand on vous place quelque part et qu'on ne sait pas qui vous êtes, on est encore plus à votre écoute, on veut encore plus vous aider et vous comprendre. »

Face à ses juges du tribunal de Pau, en septembre 2005 (le tribunal de Grenoble l'a condamné à 18 mois de prison avec sursis et celui de Pau à 6 mois avec sursis pour usurpation d'identité), Frédéric Bourdin explique assumer ses actes. Mais ne les explique pas. Il reste une énigme pour les dizaines d'experts qui se sont penchés sur son cas. Manipulateur, séducteur, pervers, dangereux même, mais tous relèvent chez lui une remarquable intelligence.

*Xavier Sota, 17 juillet 2011*

## **Qu'est-il devenu ?**

Peu après sa mystification à Pau, Frédéric Bourdin s'est installé aux Eaux-Bonnes, en vallée d'Aspe. Au fil des semaines, il est devenu un personnage des rues de la capitale béarnaise que l'on croisait dans des accoutrements aussi saugrenus que différents : en costume trois pièces, le visage barré d'une épaisse moustache ; en teenager, le crâne rasé, nageant dans des vêtements trop amples ; coiffé d'un bandeau façon corsaire... Un hurluberlu qui était devenu familier. Il s'est marié en 2007, en vallée d'Ossau, expliquant ce jour-là : « J'ai l'intention de construire ma vie, de prouver à tous ceux qui m'ont condamné qu'ils avaient tort. » Depuis, le Caméléon a quitté le Sud-Ouest. Il est installé dans la région du Mans, il y travaille et mène désormais la vie ordinaire d'un père de famille de deux enfants. Depuis sa condamnation à Pau (six mois avec sursis), il n'a à ce jour plus fait parler de lui.

## **Un sujet de fictions**

En 2010, Jean-Paul Salomé a réalisé « Le Caméléon », autopsie d'une imposture sur son périple US. En 2011, David Grann, journaliste au « New Yorker », a publié « Le Caéméléon » (éditions Allia).

*Gérard Paysais,*  
*l'Expert*

**Faux expert, faux curé, Gérard Paysais a cultivé une fascination pour la psychanalyse et la justice... qui l'a pourtant condamné plusieurs fois.**

C'est sans doute son fait d'armes majeur. En 1989, l'arrivée de Philippe d'Espagnac devant la cour d'assises des Landes fait sensation. Et dans les couloirs du tribunal de grande instance de Mont-de-Marsan, on en rit encore. Jaune, certes. Mais on n'est pas près d'oublier cet « expert » psychanalyste qui était venu déposer dans le cadre du procès de la tuerie de Belhade, descendant d'une Jaguar rutilante au bras de son chauffeur et tenant en laisse un yorkshire.



L'expert ne figurait pourtant sur aucune liste. Quoique ronflants, les titres dont il s'affublait étaient loin de faire autorité. Exemple : président du très peu représentatif Conseil supérieur des psychanalystes, un organe dont il était à peu près le seul membre. Mais le jeune juge d'instruction Vennetier, sur qui avait échoué la médiatique **affaire de Belhade (1)**, un triple meurtre qui mêlait le milieu bordelais et une obscure chasse dans les Landes, n'y verra pourtant que du feu.

### **Manières peu habituelles**

Choisi par le magistrat landais, d'Espagnac aura notamment la charge de « dire si le contenu de ces interrogations a pu avoir une influence sur les conditions de passage à l'acte et le comportement des inculpés au cours de l'information, et fournir des données utiles pour l'analyse des mobiles ». De quoi « remplir un dossier vide », taclent encore les avocats de la défense, qui l'ont toujours en travers de la gorge.

Il faut dire que devant les jurés, la déposition de Philippe d'Espagnac est à charge. Ampoulée, pédante, et sans doute farcie de lieux communs, mais à charge. Et les condamnations tombent. Lourdes. Quatre réclusions à perpétuité. Le numéro du « professeur d'Espagnac » y est-il pour quelque chose ? « Cela ne nous a pas aidés », certifie Me Philippe de Caunes, l'avocat de Jean-Pierre Horvath, l'un des condamnés qui a toujours clamé son innocence. « Nous sommes dans les Landes, à la fin des années 80. Ses manières étaient peu habituelles ici. Je ne pense pas que cela lui ait donné beaucoup de crédit », tempère un magistrat de Mont-de-Marsan.

Mais, bientôt, une autre décision de justice tombe. Dans le Périgord, cette fois. Et celle-ci va dévoiler la supercherie qui vaudra au premier jugement de la cour d'assises des Landes d'être cassé. D'Espagnac, dont le vrai nom est Gérard Paysais, vient d'être condamné à dix-huit mois de prison ferme pour... escroquerie.

## **Pas fou**

Et, là encore, il avait mêlé ses deux passions du moment : la psychanalyse et la justice. À cette époque, il aimait se faire passer pour le beau-frère du garde des Sceaux, Pierre Arpaillange. Avec un complice, il convainc des notables qui vivent une mauvaise passe avec la justice que le professeur d'Espagnac peut, à grand renfort de réseaux bien fournis, obtenir une intervention favorable.

Le décorum mis en place et la force de persuasion de l'escroc sont redoutables. Ainsi, un notaire véreux n'hésitera pas à allonger 350 000 francs. Le prix, imagine-t-il, d'un coup de fil bien placé. Mais quelques jours plus tard, le tabellion dormira en prison. Tout comme Gérard Paysais, sans doute oublié par ses prétendues hautes relations.

Pour les psychiatres, l'homme n'est pas fou. Même s'ils dénotent un goût pour le « roman familial ». Car dans ses rêves, d'Espagnac a, outre un beau-frère ministre, une famille illustre. Il n'hésite pas, par exemple, à présenter sa mère comme... la propriétaire de la « Charente libre ». Seul fait exact dans ses récits bien huilés : il a bien effectué une cure psychanalytique à Talence, en Gironde, lui permettant d'exercer cette profession qui ne nécessite pas de diplôme particulier.

## « Un romantique »

Gérard Paysais est issu de L'Isle-d'Espagnac, une banlieue modeste d'Angoulême, en Charente. Ici, beaucoup se souviennent de ce monsieur aux cheveux plaqués, marchant avec une canne, une grande cape et un haut-de-forme, tel un personnage sorti tout droit d'un roman de Maurice Leblanc. « C'est un romantique, il pense que la réalité n'existe pas. Mais, au fond de lui, il y a une blessure profonde », analyse Me Pierre-Olivier Sur, qui l'a connu et défendu ensuite à Paris.

De la jeunesse angoumoise de Gérard Paysais, on sait peu de chose. Si ce n'est qu'elle ne ressemblait en rien aux existences qu'il aimait à s'inventer. Ses parents sont commerçants et tiennent une épicerie. Lui, travaille quelque temps dans le camp militaire de la ville. Il est alors marié et a des enfants. « Il a basculé doucement », se souvient une ancienne proche. Mais personne ne saura dire vraiment comment, et pourquoi, Gérard Paysais s'est un jour transformé en Philippe d'Espagnac.

Lorsqu'il sort de prison, il s'exile en Belgique, dans un monastère. Où il se prend de passion pour la liturgie catholique et gallicane (une Église dont il se prétend représentant). De retour à Paris, il glisse un nouveau personnage à sa panoplie... il sera curé. « Il allait aux enterrements des personnalités. Il arrivait en avance, se présentait comme un prêtre, allait voir l'archevêque et expliquait que le défunt était un ami à lui et que s'il consentait à lui prêter un habit, il serait ravi de concélébrer », explique un proche. L'affaire tourne bien. Rapidement, le « père d'Espagnac » est de toutes les photos dans les magazines. Et, bientôt, de tous les enterrements en vue.

## **Un vrai talent**

C'est un retard du curé à une cérémonie qui amènera un jour une famille à se questionner sur sa réelle identité. Puis une femme s'interrogera sur la pertinence de la somme qu'elle a allouée au curé pour qu'il s'occupe de « l'Œdipe de son fils ». Au juge devant lequel il répondra pour cette affaire, tout en clamant son innocence, il n'aura pas de mots assez durs pour sa victime : « Seule avec son chien qui est aussi bête qu'elle », rapporte « Le Parisien » à l'époque. Puis, s'adressant au président : « Je n'aime pas les gens qui mentent plus que moi. » Quatre mois, dont trois avec sursis.

Le talent de Paysais n'est pourtant remis en cause par personne. Ainsi, quelqu'un qui l'a côtoyé raconte: « C'est étrange... Rapidement, il a réussi à s'immiscer dans ma vie. Il a fini par me faire croire qu'il était Michou. Un soir, pour frimer avec des amis, j'ai proposé d'aller dîner chez lui. J'ai envoyé un SMS à Paysais. Bien sûr,

quand nous sommes arrivés, aucune table n'était réservée. Le lendemain, Paysais ne s'est pas dégonflé, il m'a dit qu'il existait deux Michou, un le jour et un la nuit, et que lui était celui du jour ! » Et l'homme de conclure : « Même là, j'avais envie de le croire... »

*Yann Saint-Sernin, 24 juillet 2011*

*(1) Le rôle de Paysais dans l'instruction de l'affaire de Belhade est relaté dans le détail par Me Benoît Ducos-Ader (l'avocat d'un des accusés) dans l'ouvrage collectif « Le Dossier noir de l'instruction », dirigé par Christine Courrégé (éd. Odile Jacob).*

### **Qu'est-il devenu ?**

Gérard Paysais, âgé de 82 ans, vit désormais dans le sud de la France et mène une existence retirée après avoir officié un temps dans la pub. Lors du procès, à Paris, concernant son arnaque parisienne, quatre parties civiles sur cinq ont retiré leur plainte. Sans doute le père d'Espagnac a-t-il alors bénéficié du témoignage d'un père qui venait de perdre son enfant et qui, après s'être entretenu avec Paysais, a déclaré : « Jamais personne ne m'avait autant apaisé. » Paysais ne serait, aux dernières nouvelles, jamais retourné en prison. Selon des proches, l'homme, malade, aurait renoncé à ses aventures mythomaniaques. Quant à ses autres impostures judiciaires, des bruits courent selon lesquels des expertises du professeur d'Espagnac ont raisonné dans d'autres couloirs de tribunaux, à la fin des années 80. Il semble que sur ce point, la justice n'ait pas montré grand empressement pour en savoir plus...

# *La bande rafle la mise*

**Dango Stankovic, Radicha Stankovic, Ivan Geordevic :  
la bande rafle la mise devant notaire.**

Le 24 avril 1998, peu après 17 heures, Me Jacques Trappier se présente à la brigade de gendarmerie de Castelnau-de-Médoc (33), la commune où est installée son étude. Le notaire est dans tous ses états. Il souhaite déposer plainte pour un vol à l'arraché survenu en début d'après-midi sur l'un des parkings de l'aéroport de Mérignac. Il s'est fait subtiliser, par un inconnu, une valise en cuir qui contenait près de 960 000 francs (146 350 euros). « Je venais de faire une transaction professionnelle », se borne à dire l'officier ministériel au militaire qui prend son audition. Celle-ci se résume à quelques phrases succinctes.

Jacques Trappier affirme avoir été agressé par « un individu de type libanais » à la barbe naissante et au costume foncé qui s'est enfui dans une BMW noire. Les gendarmes n'ont a priori aucune raison de mettre en doute les propos d'un homme à qui sa fonction confère un certain crédit. Mais comment retrouver la piste du malfaiteur avec aussi peu d'indices ? Autant chercher une feuille morte dans la forêt des Landes ! Il ne faut pourtant que deux jours aux enquêteurs pour y voir clair. Le temps que le notaire, tourmenté par le remords, pousse à nouveau la porte de la brigade. Et cette fois, c'est une tout autre histoire qu'il raconte.

### **Opération clandestine**

Elle commence quelques semaines plus tôt par une petite annonce passée dans la rubrique immobilière du quotidien « Le Figaro ». Alors en instance de divorce, le notaire souhaite se séparer de sa propriété, une belle demeure médocaine flanquée d'une piscine et entourée d'un parc d'agrément. Il en veut 4 millions de francs (610 000 €). Plusieurs acquéreurs se sont déjà désistés lorsqu'un certain « M. Caspie » se manifeste. Rendez-vous est pris à Castelnau. L'inconnu, venu de Paris au volant d'une Golf cabossée, se présente comme l'émissaire d'un bijoutier étranger, un certain « M. Silberstein » ayant des attaches en Hollande et Suisse.

Sur place, il prend des photos, assure le notaire que son patron risque d'être fort intéressé. Quinze jours plus tard, nouvelle visite. Escorté d'un ami, « M. Caspie », qui pilote cette fois-ci une BMW, fait le tour du propriétaire. L'homme de loi l'ignore encore, mais le duo dissimule sa véritable identité. Les deux missi dominici du mystérieux acquéreur s'appellent en fait Radicha et Dango Stankovic. Ces deux Gitans sédentarisés, âgés d'une trentaine d'années, habitent la région parisienne. Le prix du bien ne les effraie pas. En marge de la vente de la propriété, ils cherchent surtout à savoir si Me Jacques Trappier accepterait de se livrer à une opération clandestine. Changer des francs suisses contre des francs français de façon que l'acheteur puisse payer les frais de commission et le dépôt de garantie exigé au moment de la signature du sous-seing privé.

Le notaire, gratifié d'une commission de 10 % sur le montant de la transaction, se laisse assez facilement fléchir. Il lui importe de se débarrasser de sa maison au plus vite. « Ils m'ont affirmé que cet argent ne provenait pas du trafic de drogue et que ces capitaux étaient propres », confessera-t-il quelques semaines plus tard aux gendarmes. Il ne lui reste plus qu'à rencontrer l'acquéreur. L'entrevue se déroule peu de temps après dans un hôtel de La Rochelle. Flanqué de l'un des cousins Stankovic, Victor Silberstein donne son accord verbal à Jacques Trappier, à charge pour ce dernier de réunir 960 000 francs français pour le 24 avril.



Le notaire a de la ressource. Il puise une partie de la somme demandée dans ses réserves de liquide. Le solde, près de 600 000 francs, est retiré dans une agence du Crédit agricole par un membre de sa famille. Le jour J, Me Jacques Trappier glisse les coupures dans deux poches et prend son mal en patience. Son portable sonne alors qu'il est attablé dans un restaurant. On l'attend vers 14 heures devant l'hôtel Mercure de Mérignac.

### **Rip deal**

Là, l'homme de loi, escorté de son fils, tombe sur un inconnu. La conversation s'engage. Le notaire cherche à savoir où sera paraphé le sous-seing. Une heure plus tard, une BMW immatriculée à l'étranger se range sur le parking. Son conducteur, que Me Trappier n'a jamais vu, reste obstinément au volant. Il ouvre une mallette noire. Deux piles de coupures suisses apparaissent. Quelques billets sont remis au notaire qui se précipite vers la banque la plus proche pour en vérifier l'authenticité. Ce sont des vrais. Rassuré, il sort les francs français de sa voiture et se rapproche de la BMW.

Il les tend à son vis-à-vis en échange de la mallette. Le temps pour son complice de monter à bord de la berline allemande et le chauffeur démarre comme s'il tenait la pole position d'un Grand Prix de Formule 1. Me Trappier comprend, mais un peu tard, qu'il est de la revue. La valise fermée à clé cède sous ses coups de pied. Quelques malheureuses coupures suisses volent. Elles masquent deux liasses de papier blanc. Une arnaque que les Anglais appellent un rip deal.

Le notaire n'a qu'un numéro de mobile à fournir aux gendarmes. Celui du sieur « Caspie », alias Dango Stankovic. En fait, l'abonnement téléphonique a été souscrit sous un faux nom, celui d'un certain Fabrizio Bennarivo, domicilié cité Youri-Gagarine à Romainville, un quartier où les uniformes rasant d'ordinaire les murs. En épluchant les appels passés depuis ce portable, quelle n'est pas la surprise des enquêteurs de découvrir les coordonnées du TGV gascon, un restaurant du quartier de la gare à Bordeaux. L'établissement est à vendre...

Au mois de mai, au moment où Radicha et Dango Stankovic s'apprêtent à récidiver, les gendarmes les cueillent sans coup férir. Les deux aigrefins ne se cachent pas longtemps derrière les métiers qu'ils disent exercer : chauffeur-livreur pour l'un, repasseur pour le second. Dans leur sillage, apparaît Ivan Georgovic, un troisième homme, déjà condamné pour des faits similaires, qui a laissé ses empreintes sur les faux billets en papier ! Le conducteur de la BMW ? Sans doute. Mais quid du cerveau et de Victor Silberstein ?

Les gendarmes ne le sauront jamais. Avare de confidences, Dango Stankovic lâche seulement le nom d'un certain Antonio Smédérovac, dont il aurait croisé le chemin un peu par hasard dans un bar de Drancy. « Il a les yeux noirs ou marron clair, de toute façon, je ne sais pas, je suis daltonien.

*Dominique Richard, 31 juillet 2011*

## **Que sont-ils devenus ?**

En septembre 2000, Dango Stankovic et Ivan Georgevic ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Bordeaux à 18 mois de prison dont 6 avec sursis, Radicha Stankovic à 12 mois avec sursis. Avec pour tous, obligation de rembourser le notaire. Une fois leur peine purgée, les cousins Stankovic n'ont plus fait parler d'eux dans la région. « Ils sont partis comme ils étaient venus, en toute discrétion », glisse leur avocat de l'époque, Me Daniel Lalanne. Quant au notaire, il a quitté la profession presque aussitôt après les faits.

***Faux évêques,  
vrais escrocs***

**Roger Kozik et Michel Fernandez créèrent une communauté qui fit trembler l'Eglise et furent condamnés au terme d'un feuilleton judiciaire.**

Premier mai 1979, à l'orée d'un petit bois d'Andiran, commune rurale de l'Albret (Lot-et-Garonne). Quelques voitures immatriculées dans l'Hérault, la Loire-Atlantique, la Haute-Garonne, la Vendée sont stationnées en bordure de la route. La période n'est pas à la cueillette des champignons. La quête est d'un tout autre ordre.

Au milieu des arbres, en ce jour de pluie, une soixantaine de personnes sont réunies sous une bâche de plastique. Elles font face à un autel installé près d'une grande statue de la Vierge. Deux prêtres inconnus célèbrent une messe, assistés d'enfants de chœur. Un peu à l'écart, on croit reconnaître un curé de la région qui marmonne entre ses dents, pendant le sermon : « Et le pape alors ! » L'officiant fait les gros yeux : « C'est un lieu privé ici. »

### **La Vierge au bois**

Pourtant, il n'existe aucun panneau d'interdiction, un seul impose « Silence ! » D'autres délivrent les messages de la Vierge, « Je viens avertir mon peuple, s'il ne se convertit pas, il y aura de nombreuses catastrophes... Priez beaucoup afin que les Français redeviennent de bons patriotes... »

L'assistance est composée de personnes âgées, de religieuses, d'une fillette en foulard blanc, qui chantent des cantiques en latin.

Par ce temps couvert ils ne verront pas la Vierge, qui « guérit diabétiques et aveugles », apparaître entre deux branches dans un rai de soleil. Mais ils versent des dons dans des urnes et reviendront bientôt dans le bois Notre-Dame pour communier avec les pères Jean-Marie et Emmanuel-Marie. Les deux « ecclésiastiques », Roger Kozik et Michel Fernandez, ont quelques années auparavant posé leurs valises dans une mesure d'Andiran. Sans ressources, « ils attendaient de traire les chèvres le matin pour déjeuner », disent les gens du pays.

Les deux anachorètes sortent dès lors leurs habits sacerdotaux de leurs sacs de voyage et se revendiquent de l'association Salve Regina, dont l'objet était de « glorifier Dieu en faisant connaître et aimer la Très Sainte Marie ». Ils s'installent au village voisin du Fréchou, où existe depuis 1848 une école libre dont la directrice avait vu la Vierge au bois. Ils achètent des maisons, font venir des amis.

Ainsi naît la communauté religieuse de la Fraternité des serveurs et servantes de Notre-Dame du Fréchou. Les apparitions de la Vierge se multiplient, les processions attirent de plus en plus de pèlerins tous les 14 du mois. Et la renommée de ceux qui se prévalent du titre d'évêque et qui ordonnent des prêtres grandit.

Ainsi débute l'histoire, plus tard qualifiée de « Faux évêques du Fréchou ». Elle va mettre en émoi le diocèse d'Agen, qui en a appelé au Vatican, et donner lieu à de multiples procès devant les tribunaux.

En octobre 1983, l'évêque d'Agen, par une circulaire « Que penser des apparitions du Fréchou ? » dénie la qualité d' évêques aux pères Jean-Marie et Emmanuel-Marie. Il écrit que leur ordination de prêtres en 1974 et 1976 par une vieille église de Toulouse puis leur consécration d' évêques à Palmar de Troya en Espagne par Mgr Ngo Dinh Thuc, ancien évêque de Hué excommunié, ne sont pas reconnues. Roger Kozik et Michel Fernandez seront excommuniés à leur tour par Rome.

## **Un marathon judiciaire**

Le feu aux poudres est mis le 28 juillet 1986 par un ancien adepte de la communauté. Yves Seigneur dépose en effet une plainte contre les responsables pour escroquerie. Une information judiciaire est ouverte dix-huit mois plus tard. L'enquête révèle que le capital de la communauté Notre-Dame, à travers des sociétés civiles et immobilières, sous forme d'indivisions entre Roger Kozik et Michel Fernandez, est estimé à près de 5 millions de francs en 1988.

En février de cette année-là, les deux « évêques » et deux « prêtres », Laurent Deneux et Gilbert Schmitt qu'ils avaient ordonnés, sont inculpés d'escroquerie, placés sous contrôle judiciaire et interdits de séjour dans le département. La communauté s'attache les services de Me Jacques Larché, avocat du barreau de Paris, président de la commission des lois au Sénat. Des commerçants et artisans de l'Albret signent une pétition de soutien aux inculpés.

Leurs vœux sont exaucés. La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Agen lève l'interdiction de séjour. Dans la foulée, estimant que les délits reprochés sont prescrits, le procureur de la République introduit un appel contre l'ordonnance du juge d'instruction. Cette procédure est rarissime, mais l'avocat de la partie civile ne désarme pas.

Après huit renvois, l'affaire est jugée à l'audience du tribunal correctionnel d'Agen les 29 et 30 mai 1990. Les quatre « religieux » sont prévenus pour usage de fausse qualité et escroquerie.

Les échanges sont rudes. Yves Seigneur explique que l'apparition de la Vierge était provoquée par un rayon laser. Les prévenus rétorquent qu'il s'acharne sur eux parce qu'ils avaient refusé d'inciter les fidèles à voter en faveur de Le Pen. Un représentant de l'Église officielle indique que Roger Kozik avait été renvoyé en 1970 du séminaire « pour inaptitude au sacerdoce » en assurant que la communauté Notre-Dame présentait toutes les caractéristiques d'une secte. Le jugement est mis en délibéré.

### **Clos en 1992**

Un mois plus tard, considérant que l'usage du titre d'évêque « ne constitue pas une infraction en soi puisqu'il ne s'agit pas de titres réglementés » et que les éléments de l'escroquerie pour fausses qualités ne sont pas réunis », le tribunal prononce la relaxe. La partie civile, déboutée et condamnée à dépens, fait appel. Le 10 mai 1991, la cour d'appel d'Agen, pour abus de confiance - une requalification du premier chef d'inculpation d'escroquerie et d'usage de faux -, condamne Kozik et Fernandez à huit mois de prison avec sursis avec mise à l'épreuve pendant trois ans. Cette peine est assortie d'une déchéance des droits civiques pendant cinq ans. Leurs coreligionnaires sont condamnés à quatre mois de prison avec sursis. En février 1992, la chambre criminelle de la Cour de cassation confirme l'arrêt de la cour d'appel d'Agen. Le dossier, aussi épais que les diverses traductions des Saintes Écritures, était clos.



20 juillet 2011. Une camionnette immatriculée en Vendée est garée devant le bois. Désormais clôturé d'un grillage, il accueille toujours la statue de la Vierge. Une chose a changé. « La cueillette des champignons est interdite. »

*Michel Laffargue, 7 août 2011*

## **Que sont-ils devenus ?**

Aujourd'hui, quelques fidèles continuent à entretenir la flamme avec des bougies et des bouquets de fleurs au pied des statues que le bois abrite. Des cérémonies s'y déroulent encore. Mais la communauté religieuse est localement très largement discréditée, vivant repliée sur elle-même. En revanche, elle s'attache, à l'extérieur, à diffuser une image trompeuse d'elle-même. Plusieurs de ces religieux et religieuses ont fondé des missions à Paris, New York et à la Martinique en 1990, au Cameroun en 1992, à Haïti en 1993, en Mongolie en 1995, au Niger en 1996, et à Chicago en 1998, où « Mgr » Jean-Marie (Roger Kozik) installe la « Maison mère de l'Ordre ». L'activisme de la congrégation (distributions de repas, créations de dispensaires, d'écoles...) a permis à la Fraternité Notre-Dame de se faire reconnaître à l'ONU comme ONG, et de participer, à ce titre, à des conférences internationales ! De son côté, « Mgr » Jean-Marie Roger Kozik, le fondateur de l'ordre, reçoit toujours, le 14 de chaque mois, des messages de la Vierge. Si le bois appartient toujours à un des membres de la communauté qui vivote, les faux évêques, dont l'un est décédé, ont quitté le Lot-et-Garonne après le jugement de la Cour de cassation.

# *Jacques Milési, le Banquier pyramidal*

**3 000 victimes, 122 millions d'euros détournés  
dans une escroquerie pyramidale signée Milési.**

Il hésite : suicide ou reddition ? Traqué par toutes les polices de l'Hexagone et sans doute par quelques-uns de ses clients à qui il a promis la lune et lui veulent la peau, Jacques Milési, 49 ans, se terre dans des hôtels miteux de Toulouse, Paris, Lille, et écrit son dilemme au juge d'instruction qui le recherche, le magistrat palois Jean-Louis Lecué. On est en septembre 1992 et l'une des plus importantes affaires d'escroquerie pyramidale en France vient d'éclater. Son organisateur, un conseiller financier improvisé, installé en Béarn, est en cavale. Les chiffres donnent le tournis : près de 3000 victimes sur tout le territoire - et principalement en Isère, département d'origine de « l'escroc du siècle », titre la presse - et 122 millions d'euros de préjudice. Un pactole amassé année après année et géré depuis le 17, avenue du Béarn, à Pau.

C'est là, dans un petit F2 transformé en officine, que le système Milési prolifère depuis dix-sept ans, avant d'être terrassé par un tardif contrôle du fisc, mis sur la piste par un banquier étonné de l'importance des mouvements et virements sur le compte d'un particulier.

Une arnaque que n'aurait pas reniée Charles Ponzi, l'inventeur de ce type d'escroquerie - Madoff s'en est inspiré -, qui consiste en un circuit financier frauduleux dans lequel les fonds procurés par les nouveaux entrants servent à rémunérer les investissements de leurs prédécesseurs.

### **Pigeons naïfs et cupides**

Pour attirer les candidats, Milési ne lésine pas : en échange de se voir confier leurs économies, il leur fait miroiter des taux d'intérêts astronomiques, de l'ordre de 30 % par an, soit 2,5 % par mois. «Impossible », disent les sceptiques, à qui l'intéressé a pour habitude de répliquer : « Si les banques abaissaient leurs charges, elles arriveraient au même résultat. »

Et les pigeons, naïfs et cupides, remettent des millions : petits épargnants, industriels, commerçants, notables et même un ancien policier d'un certain rang, un temps spécialisé dans les affaires financières. D'aucuns ont sans doute quelque argent à cacher aux impôts; d'autres, notamment du milieu grenoblois, quelques billets à blanchir. « Mais beaucoup de victimes étaient d'honnêtes gens qui y ont cru et ont été ruinés. Car si les premiers arrivés ont été très bien servis et n'ont pas eu à se plaindre, il en fut tout autre pour les derniers », se souvient Denis Dreyfus, avocat au barreau de Grenoble qui a défendu près de 600 parties civiles regroupées en association. Parmi elles, une jeune femme malade du sida suite à une transfusion sanguine : elle a remis tout ce qu'elle a perçu dans le cadre du procès du sang contaminé à Jacques Milési pour pouvoir s'acheter un appartement ; elle est morte avant la fin de la procédure.

Comment est-elle tombée dans le panneau ? Par le bouche-à-oreille, la marque de fabrique du faux banquier. Il a pourtant déjà été condamné par la justice pour escroquerie, en 1983, à Grenoble. Mais son exil dans les Pyrénées-Atlantiques, où il a fait un passage durant sa jeunesse et connu son ex-femme, gomme cette première incartade. Et puis, s'il n'est pas un financier de haut vol, il touche sa bille dans le domaine des chiffres.

### **Un séducteur très discret**

Issu d'une famille modeste d'ouvriers d'un village isérois, La Motte-d'Aveillans, il s'est formé sur le tas, jusqu'à obtenir un poste d'employé de banque à La Mure auprès de la compagnie d'assurance... La Prudence !

« C'est surtout un personnage très séduisant et d'un magnétisme fantastique. Pas un beau gosse, mais un charmeur, raffiné, hypersympathique et brillant. Une sorte de Fabrice Luchini, si je devais le comparer à un acteur. Petit à petit, il a su inspirer la confiance et s'est fait un nom dans le milieu », confie un des nombreux journalistes qui a suivi l'affaire.

### **L'opposé du golden boy**

D'autant plus que Jacques Milési n'est pas du genre à jouer les flambeurs. Certes, il habite une belle maison avec piscine et vue sur les Pyrénées à Sauvagnon, à deux pas de Pau. Certes, il porte des costumes faits sur mesure, mais il ne fricote pas avec la jet-set. Discret, il donne même de lui une image totalement éloignée du golden boy : celle d'un bon père de famille marié depuis plus de vingt-cinq ans avec son épouse.

Tout est faux, cela fait des lustres qu'il est divorcé et qu'il enchaîne les conquêtes, dont certaines se retrouvent prises dans la tourmente et écrouées pour complicité. « Il croyait à ses histoires, à son système et se trouvait très bon. En fait, c'était un homme extrêmement fragile, presque mythomane, qui dépendait du regard des autres », souffle l'un de ses anciens proches.

Grand seigneur, Milési finit par se rendre quand il apprend que ses deux maîtresses et son ex-femme dorment en prison. Sa piteuse échappée n'aura duré que sept semaines.

Menée tambour battant, l'instruction débouche sur la traduction en justice de quinze prévenus, en février 1994, devant le tribunal correctionnel de Pau : « Monsieur Jacky », comme le surnomment ses amis, et quatorze de ses proches, soupçonnés d'avoir joué les « rabatteurs » commissionnés ou d'avoir profité du système. Tels ces deux notaires de Grenoble ou ce receveur de La Poste de Phalempin, village du Nord, qui a expédié en un an pour 5,8 millions d'euros de mandats destinés aux clients de la pyramide, sans que sa hiérarchie ne s'émeuve jamais d'un tel rendement pour un si petit bureau. Pointée par la défense lors des deux procès, en première instance et en appel, la responsabilité des banques et du fisc dans ce séisme financier n'a jamais été établie.

*Elisa Artigue-Cazcarra, 14 août 2011*

### **Qu'est-il devenu ?**

Condamné à cinq ans de prison pour exercice illégal de la profession de banquier et escroquerie, Jacques Milési sort de maison d'arrêt en janvier 1997. Détenu modèle, il s'occupait... de la comptabilité des prisonniers. Dès sa sortie de prison, il repart s'installer en Isère, son département d'origine. Il n'aurait jamais plus fait parler de lui devant la justice. L'ex-faux banquier se serait rangé. « Il y a une dizaine d'années, il travaillait comme réceptionniste dans un hôtel de luxe de Grenoble », affirme un enquêteur qui a suivi toute l'affaire.

Milési a longtemps correspondu avec l'un de ses anciens avocats, Me Jean-Didier Vogeli, qui a assuré sa défense lors de son premier procès. « Nous nous sommes perdus de vue il y a six ans environ. Aux dernières nouvelles, il travaillait comme employé dans une entreprise de livraison de bouteilles d'eau », indique l'avocat parisien. Quant aux victimes, elles n'ont pas retrouvé leurs billes. Sur le magot confié à Jacques Milési, 9,1 millions d'euros ont été retrouvés. Ils ont servi à indemniser ses victimes. Au mieux, elles ont récupéré 20 % de leur préjudice. Mais certaines sont décédées au cours de la procédure qui fut très longue.

# *Jean Vurpillot, le Bonimenteur*

**En 1994, des centaines de patients ont pris fait et cause pour un docteur périgourdin écroué pour avoir pratiqué des piqûres à l'huile et au savon.**

Le 17 octobre 1994 au matin, lorsque les gendarmes de la brigade de recherches de Périgueux se présentent à la porte du château de Trélissac, où vivent Max Conti et ses parents, l'effet de surprise est total. Les enquêteurs n'ignorent pas grand-chose des activités de cet homme de 55 ans dont la clientèle ne cesse de s'élargir. À la suite d'une dénonciation anonyme, ils l'ont placé sur écoutes et le filent depuis plusieurs semaines, au gré des consultations qu'il donne dans divers lieux de la Dordogne.



Au lendemain de la faillite de l'entreprise de fabrication de meubles en rotin dont il était le directeur commercial, Max Conti a opéré une reconversion des plus singulières. Au seuil de la quarantaine, après avoir suivi différents séminaires et stages, le plus souvent à l'étranger, ce Corrézien volubile s'est lancé dans l'ostéopathie. Avec l'aide de la mère supérieure et du médecin du foyer Notre-Dame des Pauvres de Bourrou, une institution religieuse perdue dans la campagne périgourdine où il exercera pendant plusieurs années. À l'époque, cette spécialité, fondée sur des techniques de manipulation manuelle, n'est pas encore reconnue en France. Mais elle rencontre déjà un vif succès, ses adeptes parvenant souvent à soulager des douleurs que la médecine traditionnelle échoue à juguler.

### **Une formule secrète**

La renommée de Max Conti ne réside pas uniquement dans ses mains. Il administre aussi à ceux de ses patients qui l'acceptent d'énigmatiques piqûres blanches. Quelques mois plus tôt, il s'est rendu à Taïwan, tous frais payés, pour soigner une richissime Chinoise tourmentée par une sinusite répétitive et plusieurs membres de sa famille, proches du gouvernement de l'île. Ils s'en sont si bien portés qu'ils lui ont même proposé de s'installer sur place ! « Ce produit a un effet merveilleux, miraculeux sur certaines maladies auto-immunes comme celle de Crohn mais aussi sur les angines, les otites et les bronchites chroniques », assure Max Conti aux gendarmes.

Si ahurissant que cela puisse paraître, l'ostéopathe ignore tout de la composition de la substance qu'il injecte depuis deux ou trois ans. Son fournisseur et ami, le docteur Jean Vurpillot, l'a initié à cette thérapeutique au moment de prendre sa retraite. Mais sans jamais lui confier la formule. Il la conserve dans le coffre-fort de sa maison de Razac-de-Saussignac, dans le Bergeracois.

### « C'était le père Goriot »

Dans un débarras du rez-de-chaussée, Vurpillot, ancien généraliste alors âgé de 68 ans, fabrique lui-même, à l'aide d'un réchaud à gaz, ce liquide visqueux, fruit d'un curieux mélange d'eau distillée, de lessive Saint-Marc, de savon de Marseille, d'huile d'arachide Lesieur et de camphre. Il n'a rien inventé. Dix-huit ans plus tôt, il a acheté 3 048 euros le secret de cette piqûre blanche à un médecin rochelais qui la tenait lui-même de son inventeur, Albert Rouger, un généraliste installé à Fontaines, en Vendée. Décédé en 1969, à l'aube de sa centième année, ce personnage haut en couleur accueillait ses patients dans une tenue vestimentaire qui marquait les esprits : chapeau noir, chaussons à carreaux, faux col de celluloïd, blouse d'infirmier largement déboutonnée...

« Il semblait sortir tout droit d'un roman de Balzac. C'était le père Goriot », écrivait à l'époque, le journaliste Jean Palaiseul dans son livre « Tous les espoirs de guérir ». « Pendant près d'un demi-siècle, ses mystérieuses piqûres ont été l'unique espoir des asthmatiques et des rhumatisants. De toutes les grandes villes de France, ainsi que de Belgique, des Pays-Bas et d'Italie, on venait par cars spéciaux chercher auprès de ce modeste médecin de campagne ce que les spécialistes les plus réputés étaient incapables de donner : le soulagement et la santé. »

Curieux de nature, Jean Vurpillot avait d'abord expérimenté le produit sur lui-même. À la première injection, il était conquis. « J'ai retrouvé après quelques minutes de douleur le dynamisme de mes 15 ans », lâche-t-il au juge d'instruction Michel Dutrus, qui vient de lui signifier, tout comme à Max Conti, sa mise en examen pour escroquerie et exercice illégal de la médecine.

Devant le magistrat, le docteur Vurpillot soutient que ces piqûres effectuées à hauteur du bras font office de vaccin. Elles renforcent l'immunité globale et soignent de nombreuses infections et inflammations. La solution repose sur l'association d'acides gras et de sodium, de façon à créer un abcès de fixation générateur des fameux globules blancs qui éliminent toxines et microbes.

## **La révolte des patients**

La théorie laisse de marbre le juge. Le praticien est écroué. Même si son avocat, Me Benoît Ducos-Ader, obtient quinze jours plus tard sa remise en liberté, le déshonneur est consommé. Mortifié, le médecin trouve pourtant quelque réconfort auprès de ses anciens patients. Animé par le luthier Claude Allard, le comité de soutien qui se forme à Sarlat, où Jean Vurpillot a longtemps exercé et animé un cercle philosophique, croule bientôt sous les témoignages de sympathie. Polyarthritiques, asthmatiques, bronchiteux... nombreux sont ceux qui chantent les louanges des piqûres blanches.

Germaine Meyer, qui a longtemps tenu la pharmacie la plus importante de la cité de La Boétie, n'est pas la plus tiède. « Il n'y a que lui qui a pu venir à bout de ma névralgie faciale. Il a fait des guérisons miraculeuses. » Alors que Max Conti et Jean Vurpillot ont soigné plusieurs centaines de personnes, celles qui se plaignent d'effets secondaires, au demeurant mineurs, se comptent sur les doigts de la main.

## **Une amende pour finir**

Les professeurs Ciurana et Blayac, de la faculté de Montpellier, les deux experts judiciaires désignés, sont finalement les seuls à troubler ce concert d'éloges. Pertinente avant l'avènement des antibiotiques, non seulement la méthode du docteur Vurpillot est à leurs yeux obsolète, mais elle relève d'un « obscurantisme persévérant ». Tout en concédant que ces piqûres n'étaient pas nocives, les deux spécialistes s'émeuvent de leur « fabrication aberrante », l'impureté des produits de droguerie et d'épicerie utilisés n'étant pas selon eux sans risques. Cloué au pilori par les deux universitaires, le docteur Vurpillot demande, en vain, que son traitement soit testé par un service hospitalier. Mais au bout du compte, après deux ans d'enquête, la justice mettra beaucoup d'eau dans son vin, abandonnant en chemin les poursuites pour escroquerie. Non seulement le vieux médecin, ancien résistant de surcroît, n'était pas un charlatan, mais l'appât du gain lui était étranger. Sincèrement convaincu des vertus curatives de son remède, il piquait souvent gratuitement ses patients.

« On peut toujours railler cette formule en parlant d'huile et de savon. Mais, après tout, combien de médicaments aux noms savants et pompeux sont fabriqués à partir de produits d'une simplicité enfantine ? » lancera le médecin devant le tribunal qui le condamnera en 1997 - tout comme Max Conti - à 1 500 euros d'amende pour complicité d'exercice illégal de la médecine. Finalement, il ne lui sera reproché que d'avoir fourni sa potion à Max Conti alors que ce dernier ne disposait pas des diplômes requis pour procéder à des injections. « J'aurais donné ma piqûre à n'importe quel charbonnier pour qu'elle ne se perde pas », reconnaissait alors Jean Vurpillot.

La substance n'avait certes reçu aucune autorisation de mise sur le marché. On a appris depuis que certains médicaments qui en bénéficient, comme le Mediator et quelques autres, ne sont pas forcément sans danger bien qu'adoubés par des ribambelles d'experts !

*Dominique Richard, 21 août 2011*

### **Qu'est-il devenu ?**

Après cette affaire qui l'a profondément meurtri, le docteur Vurpillot, aujourd'hui âgé de 87 ans, n'a plus jamais fait parler de lui - même si son nom apparaît de temps à autre dans des forums du Net. Il s'est retiré chez lui, à Razac-de-Saussignac.

# *Jean-Philippe Gaillard, le Mythomane*

**Le vrai-faux directeur de l'aéroport de Limoges a été interpellé et écroué en 2012 à Périgueux. Retour sur un itinéraire rocambolesque.**

Policier, agent du renseignement, pilote de chasse, directeur marketing... autant de visages. L'histoire de Jean-Philippe Gaillard ressemble à celle de Christophe Rocancourt, connu pour avoir trompé des Américains en utilisant une douzaine de fausses identités. Démasqué alors qu'il occupait un poste à la direction de l'aéroport de Limoges, Jean-Philippe Gaillard a été arrêté à son domicile pour l'exécution d'une peine concernant des faits qui remontent à 2008, à Nice - un faux en procédure judiciaire. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Périgueux. Condamné à plusieurs reprises, entre autres pour avoir conduit une société à la faillite en 1998 à Agen, il avait aussi occupé plusieurs fonctions au sein d'entreprises girondines bien connues.

## **Des Rafale en 3D**

Ce passionné d'aéronautique, difficile à cerner car il jouait pour se présenter sur ses trois prénoms (Jean, Philippe, Olivier), était semble-t-il surveillé de près par la DST. Et pour cause. « Il nous a bien eus, reconnaît Jean-Luc Rumeau, gérant de la société bordelaise Axyz, pour qui Jean-Philippe Gaillard a travaillé en tant qu'attaché commercial entre 1998 et 2000. Au moment de son embauche, il nous avait promis de décrocher des contrats chez Dassault pour dessiner des Rafale en 3D. Rien ne venait. Jusqu'au jour où nous avons appris qu'il était persona non grata dans cette entreprise. » À partir de là, il a disparu de la circulation.

Selon le gérant de cette société, l'homme avait mis au point un scénario très bien ficelé. Il reconnaît même que, avec ce bagout, son employé aurait pu faire de bonnes affaires. « Il savait que j'étais passionné de rugby, donc il m'avait dit qu'il était entraîneur d'une équipe. » Il se vantait surtout d'avoir un brevet de pilote, allant jusqu'à décorer son bureau de son casque d'aviateur. « Mais, lorsque je lui demandais de m'emmener faire un tour avec lui dans les airs, il repoussait toujours au lendemain. »



Un autre entrepreneur bordelais, Jean-François Clédel, président du Medef Gironde en 2012 et PDG de l'entreprise Altep, une société d'ingénierie pour l'aéronautique basée à Mérignac (33), a laissé quelques plumes dans ses relations avec le mythomane présumé. « Il a travaillé chez nous huit mois, prétendant avoir été pilote maritime avant d'être déclassé à la suite d'un accident et mis au placard par l'armée pour son inaptitude. C'était au départ un gars plutôt attachant et qui ne ressemblait pas à un truand. »

### **Son seul diplôme : mécanicien de bord**

Le patron du Medef Gironde l'a donc engagé comme directeur de son agence d'Angoulême en 2003. En toute confiance. « Mais il ne m'a jamais fourni le document nécessaire afin de travailler sur des dossiers classés secret défense. J'ai commencé à douter. Je ne le sentais pas très à l'aise. En janvier 2004, comme il ne m'avait toujours pas fourni les documents, j'ai demandé des renseignements sur lui à des organismes de tutelle. Son seul diplôme était mécanicien de bord. Et il a disparu d'un coup. »

Jean-François Clédel a déposé une plainte contre Jean-Philippe Gaillard à la gendarmerie de Tresses en décembre 2004 pour détournement de documents et a gagné en appel au tribunal de prud'hommes.

Gaillard avait en effet débauché l'un de ses salariés de Charente dans une boîte appelée Cergi, qui a fait faillite depuis. En 2003, il avait en même temps pris des parts dans la société 3D Scan, basée dans l'Ain, avant de les revendre. « Il était plutôt compétent, confie Stéphane Schaumburg, le président d'Ecartip Management, holding dont dépend désormais 3D Scan. À l'époque, il était salarié chez Leica en Gironde, mais, quand on a voulu lui donner la gérance de la société, on s'est aperçus que son casier n'était pas vierge. Il nous disait que c'était à cause d'une histoire de divorce. » Chez Leica, la direction commerciale n'a pas souhaité répondre. Seul un ancien collaborateur de Jean-Philippe Gaillard dévoile que son départ s'est encore soldé par une procédure aux prud'hommes. « Il se faisait surnommer "le POG", initiales de Philippe Olivier Gaillard. Il habitait du côté de Laruscade, en Gironde. »

On le retrouve enfin à MCO, dans les Bouches-du-Rhône, une filiale du groupe Vinci où il est directeur d'exploitation. La boîte de communication de sa compagne, basée à Périgueux, en avait conçu le site Internet. « Nous ne voulons pas associer notre nom à cet homme, indique le service communication du groupe. Il a travaillé chez nous entre 2009 et 2011, mais il a quitté l'entreprise. » Nul ne sait dans quelles conditions... « C'est vrai qu'il a fait partie d'une équipe chargée de rapatrier nos collaborateurs en Libye au moment du printemps arabe. Gaillard travaillait sur un projet en Libye dans le pétrole. »

Depuis, il était retourné à Périgueux dans sa jolie demeure de Cornille, en Dordogne, pour diriger l'aéroport de Limoges. Mais pas bien longtemps.

*Caroline Campagne, 18 février 2012*

## **Qu'est-il devenu ?**

En septembre 2012, Jean-Philippe Gaillard a été condamné à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Limoges pour escroquerie.

*Pour toute remarque concernant cet ouvrage, écrivez à [supplements@sudouest.fr](mailto:supplements@sudouest.fr).*

*Vous pouvez également contacter la Documentation du journal : [doc@sudouest.fr](mailto:doc@sudouest.fr)*

*Édité par la SA de presse et d'édition du Sud-Ouest (SAPESO), société anonyme à conseil d'administration au capital de 268 400 €. Siège social : 23 quai des Queyries, 33094 Bordeaux Cedex. Tél. 05 35 31 31 31. Président directeur général : Olivier Gerolami. Directeur général délégué, directeur de la publication : Patrick Venries. Réalisation : Documentation du journal Sud Ouest avec l'Agence de développement. Numéro de commission paritaire : CPPAP 0612K. Dépôt légal : à parution. »*